

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble se caractérise comme suit :

L'ancienne ferme sise 14-14A, rue de Diekirch à Lintgen se compose d'une maison principale adossée des deux côtés d'une grange respectivement d'une annexe. La clé de voûte de la maison d'habitation indique « 1808 », ce que sa présence sur l'Urkataster de 1824 confirme. Il s'agit d'une ancienne ferme typique (GEN) qui a gardé son aspect authentique dans un tissu qui s'urbanise de plus en plus. La ferme s'implante dans le noyau historique du village de Lintgen et est un des rares témoins restants de son passé rural (RAR/TLP).

Bien que l'immeuble ait connu certaines transformations, notamment la transformation de la grange en maison d'habitation, il a su garder un grand nombre d'éléments d'origine tels que les encadrements des ouvertures, la toiture ou encore sa situation d'entrée avec la porte d'entrée en bois et l'encadrement en pierre avec imposte (AUT/TBA). A l'intérieur on retrouve, l'escalier en bois d'origine, la charpente, les portes en bois massif avec les encadrements en pierre, des armoires murales, le carrelage, les fenêtres, etc. (CAR)

La demeure sise 14-14A, rue de Diekirch, constitue un témoin important de l'histoire et de l'architecture à Lintgen et au Luxembourg, les critères **AUT** – Authenticité ; **RAR** - Rareté ; **GEN** – Genre ; **CAR** - Caractéristique pour une période de construction ; **TLP** – Typicité du lieu ou du paysage et **TBA** – Type de bâti sont remplis. Ainsi, elle mérite d'être protégée pour ses qualités architecturales, esthétiques ainsi que pour son intérêt historique et public.

La COSIMO émet avec 9 voix pour et 2 abstentions un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 14-14a, rue de Diekirch à Lintgen (nos cadastraux 1/3231, 1/3232 et 597/3214).

Christine Muller, Marc Schoellen, Matthias Paulke, Andrea Rumpf, Max von Roesgen, John Voncken, Anne Greiveldinger, Claude Schuman, Jean Leyder, Sala Makumbundu, Christina Mayer.

Luxembourg, le 6 février 2019